



## Ravalement immeuble cour et murs voisins

Par **jerome009**, le **03/03/2020** à **14:37**

Bonjour, nous allons voter lors de la prochaine assemblée de copropriété le ravalement côté cour de l'immeuble. Nous avons en visuel deux murs d'immeuble voisin et la note double si nous faisons le ravalement de leurs murs sur lesquels ils n'ont pas de visuel.

Pouvons nous d'un point de vue légal leur demander d'effectuer les travaux à leurs charges n'ayant jamais été fait depuis plus de 10 ans ou au moins de participer au frais du ravalement des ces murs ?

Certaines personnes de cette copropriété ont des moyens beaucoup plus avantageuse que d'autres et si par rapport à leurs tantièmes le vote va dans ce sens, cela mettrait en difficultés d'autres copropriétaires.

Merci pour votre retour

Cordialement,

Jérôme

Par **youris**, le **03/03/2020** à **18:09**

bonjour,

vous voulez demander à la copropriété voisine de faire le ravalement de leurs façades sur les quelles vous avez la vue, vous pouvz toujours demander mais elle peut répondre négativement.

un ravalement de façades est comprise dans les charges communes générales c'est à dire selon les tantièmes et non selon les moyens des copropriétaires.

salutations